

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 20.02.2025, Révision 20.02.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 1 / 16

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Huile de boît DCTF-2**  
**Numéro d'article: 49700, 194479**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Huile à engrenages

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société	Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG Wilhelmstr. 47 58256 Ennepetal / ALLEMAGNE Téléphone +49 2333 911-0 Télécopie +49 2333 911-444 Site internet www.febi.com E-mail info@febi.com
---------	---

**Secteur informatif**

Informations techniques	info@febi.com
Fiche de Données de Sécurité	info@febi.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Organe consultatif ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Pas de classification.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger	Aucun
Mention d'avertissement	Aucun
Mentions de danger	Aucun
Conseils de prudence	Aucun
Caractéristique particulière	EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande. Contient: Anhydride maléique, 1,1'-[iminobis(éthylèneiminoéthylène)]bis[3-(octadécényl)pyrrolidine-2,5-dione]. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers**

Dangers pour la santé	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Dangers pour l'environnement	Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.
Autres dangers	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non applicable

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 20.02.2025, Révision 20.02.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 2 / 16

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - < 90	Homopolymérisate décyclène-1, hydrogéné
	CAS: 68037-01-4, EINECS/ELINCS: 500-183-1, Reg-No.: 01-2119486452-34-XXXX
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
10 - < 20	1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée
	CAS: 68649-11-6, EINECS/ELINCS: 500-228-5, Reg-No.: 01-2119493069-28-XXXX
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H332 - Asp. Tox. 1: H304
1 - < 10	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités
	CAS: 64742-55-8, EINECS/ELINCS: 265-158-7, EU-INDEX: 649-468-00-3, Reg-No.: 01-2119487077-29-XXXX
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 5	Acide isoocadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine
	CAS: -, EINECS/ELINCS: 701-204-9, Reg-No.: 01-2119960832-33-XXXX
	GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319
0,1 - < 1	1,1'-[iminobis(éthylèneiminoéthylène)]bis[3-(octadécényl)pyrrolidine-2,5-dione]
	CAS: 64051-50-9, EINECS/ELINCS: 264-637-8
	GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317 - Aquatic Chronic 3: H412
0,0001 - < 0,001	Anhydride maléique
	CAS: 108-31-6, EINECS/ELINCS: 203-571-6, EU-INDEX: 607-096-00-9, Reg-No.: 01-2119472428-31-XXXX
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1B: H314 - Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1A: H317 - Resp. Sens. 1: H334 - STOT RE 1: H372 - EUH071
SCL [%]: >=0,001: Skin Sens. 1: H317	

**Commentaire relatif aux composants** Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.  
contient 3 % poids/poids de DMSO-extract (pour les huiles minérales)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Indications générales**

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.  
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

**Après contact cutané**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après ingestion**

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.  
Ne pas faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.  
En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.  
Transmettre cette fiche au médecin.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Agent d'extinction approprié** Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.  
**Agent d'extinction non approprié** Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 20.02.2025, Révision 20.02.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 3 / 16

### 5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.  
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.  
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les huiles).  
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.  
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
Le produit est combustible.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.  
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Empêcher les infiltrations dans le sol.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 20.02.2025, Révision 20.02.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 4 / 16

**RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
Homopolymérisate décyclène-1, hydrogéné
CAS: 68037-01-4, EINECS/ELINCS: 500-183-1, Reg-No.: 01-2119486452-34-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m <sup>3</sup> , OSHA PEL
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités
CAS: 64742-55-8, EINECS/ELINCS: 265-158-7, EU-INDEX: 649-468-00-3, Reg-No.: 01-2119487077-29-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m <sup>3</sup> , brouillard d'huile
Anhydride maléique
CAS: 108-31-6, EINECS/ELINCS: 203-571-6, EU-INDEX: 607-096-00-9, Reg-No.: 01-2119472428-31-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: TMP (n°) 66; FT (n°) 205
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1 mg/m <sup>3</sup>

**Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)**

non applicable

**DNEL**

Substance
Homopolymérisate décyclène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
Aucune DNEL disponible.
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
Aucune DNEL disponible.
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 81 µg/m <sup>3</sup>
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 200 µg/m <sup>3</sup>
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 81 µg/m <sup>3</sup>
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 200 µg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 200 µg/kg bw/day
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 200 µg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 50 µg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 80 µg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 100 µg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme, 100 µg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 60 µg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme, 100 µg/kg bw/day
Acide isoocadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènenpentamine, CAS: -
Aucune DNEL disponible.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,73 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,58 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,97 mg/kg
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,74 mg/kg

**PNEC**

Substance
Homopolymérisate décyclène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
Eau douce, 0,006 mg/L
Eau de mer, 0,006 mg/L
Sédiment (Eau douce), 0,848mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 0,848mg/kg sediment dw

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 20.02.2025, Révision 20.02.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 5 / 16

Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
Eau douce, 0,038 mg/L
Eau de mer, 0,004 mg/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 44,6 mg/L
Sédiment (Eau douce), 0,296 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 0,03 mg/kg sediment dw
Sol, 0,037 mg/kg soil dw
Acide isoocadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine, CAS: -
Eau douce, 460 µg/L
Eau de mer, 46 µg/L
Sédiment (Eau douce), 38100 mg/kg sediment dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1 g/l
Sédiment (Eau de mer), 3810 mg/kg sediment dw
Sol, 10 mg/kg soil dw
Ingestion (alimentaire), 33.3 mg/kg food
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition****Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.  
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.  
A noter une limite générale pour brouillard d'huile.

**Protection des yeux**

lunettes de protection. (EN 166:2001)

**Protection des mains**

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.  
Nitrile butyl rubber (NBR) > 0,38mm:, (EN 374-1/-2/-3).

**Protection corporelle**

vêtement de protection léger

**Divers**

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.

Ne pas inhale les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

**Protection respiratoire**

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

Pas d'information disponible.

**Risques thermiques**

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement**

## Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 20.02.2025, Révision 20.02.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 6 / 16

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	jaune clair
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d' éclair [°C]	205
Inflammabilité	Pas facilement inflammable.
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm³]	0,83 (15 °C / 59,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	23,5 mm²/s 40°C
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Aucun

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort  
Acides forts

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 20.02.2025, Révision 20.02.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 7 / 16

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 20.02.2025, Révision 20.02.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 8 / 16

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité orale aiguë**

Produit
ATE-mix, oral, > 5000 mg/kg bw

Substance
Homopolymérisate décylène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg bw
NOAEL, oral, rat, 1000 - 6771 mg/kg bw/day
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg bw
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
LD50, oral, rat, 1090 mg/kg bw
NOAEL, oral, rat, 10 - 250 mg/kg bw/day
1,1'-(iminobis(éthylèneiminoéthylène))bis[3-(octadécényl)pyrrolidine-2,5-dione], CAS: 64051-50-9
LD50, oral, rat, 2000 mL/kg bw
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw
Acide isoctadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine, CAS: -
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg bw
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
aucun effet nocif observé (par analogie avec des substances similaires), (CAS 64742-56-9),
LC50, oral, rat, > 5000 mg/kg, OECD 401

**Toxicité dermale aiguë**

Produit
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Homopolymérisate décylène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
LD50, dermique, rat, >2000 mg/kg bw, OECD 402
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
LD50, dermique, lapin, > 3000 mg/kg bw
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
LD50, dermique, lapin, 2620 mg/kg bw
1,1'-(iminobis(éthylèneiminoéthylène))bis[3-(octadécényl)pyrrolidine-2,5-dione], CAS: 64051-50-9
LD50, dermique, rat, 2000 mg/kg bw
Acide isoctadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine, CAS: -
LD50, dermique, lapin, > 2000 mg/kg bw
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
aucun effet nocif observé (par analogie avec des substances similaires), (CAS 64742-56-9),
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg, OECD 402

**Toxicité aiguë par inhalation**

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Homopolymérisate décylène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
LC50, inhalatoire, rat, >5.2 mg/L air, OECD 403, aucun effet nocif observé
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
LC50, inhalatoire, rat, > 1,81 mg/L air, 4h
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 20.02.2025, Révision 20.02.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 9 / 16

NOAEC, inhalatoire, rat, 3.3 mg/m <sup>3</sup> air
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
LC50, inhalatoire (brouillard), rat, > 5,53 mg/l, OECD 403, 4h

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Homopolymérisate décylène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
œil, non irritant
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
œil, aucun effet nocif observé
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
œil, lapin, OECD 405, Peut causer des dommages irréversibles aux yeux.
Acide isoocadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine, CAS: -
œil, irritant
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
Lapin (oeil), OECD 405, non irritant

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Homopolymérisate décylène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
dermique, non irritant
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
dermique, aucun effet nocif observé
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
dermique, lapin, OECD 404, corrosif
Acide isoocadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine, CAS: -
dermique, irritant
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
lapin, in vivo, non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Homopolymérisate décylène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
dermique, non sensibilisant
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
dermique, Souris, OECD 429, sensibilisant
inhalatoire, rat, Etude in vivo, sensibilisant
Acide isoocadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine, CAS: -
dermique, non sensibilisant
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
NOAEL, oral, rat, 1000 - 6771 mg/kg bw/day
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
NOAEL, oral, Chien, 60 mg/kg bw/day, OECD 409, aucun effet nocif observé

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 20.02.2025, Révision 20.02.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 10 / 16

NOAEC, inhalatoire, rat, 3,3 mg/m <sup>3</sup> , Etude in vivo, un effet néfaste observé
Acide isoocadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine, CAS: -
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
aucun effet nocif observé (par analogie avec des substances similaires), (CAS 64742-04-7),
NOAEL, dermique, rat, >= 2000 mg/kg, OECD 411
NOAEL, inhalatoire, rat, > 980 mg/m <sup>3</sup> , OECD 412
LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg, OECD 408

**Mutagénèse**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Homopolymérisate décyclène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
in vitro, négatif
in vivo, négatif
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
in vivo, aucun effet nocif observé
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
in vitro, OECD 471, négatif
Acide isoocadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine, CAS: -
in vitro, négatif
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
in vitro, OECD 471, négatif
in vivo, OECD 474, négatif

**Toxicité sur la reproduction**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**- Fécondité**

Substance
Homopolymérisate décyclène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
NOAEL, oral, rat, 55 mg/kg bw/day, OECD 416, aucun effet nocif observé
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
NOAEL, rat, (P, F1) : >= 1000 mg/kg, OECD 421

**- Développement**

Substance
Homopolymérisate décyclène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
NOAEL, oral, rat, 140 mg/kg bw/day, OECD 414, aucun effet nocif observé
Acide isoocadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine, CAS: -
NOAEL, oral, rat, >= 1000 mg/kg bw/day
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
NOAEL, rat, 2000 mg/kg, OECD 414
LOAEL, rat, 125 mg/kg, OECD 414

**Cancérogénèse**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 20.02.2025, Révision 20.02.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 11 / 16

Substance
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
NOAEL, oral, rat, 100 mg/kg bw/day, OECD 451, aucun effet nocif observé

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.  
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

## 11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Autres informations Aucun

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Homopolymérisate décyclène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
EL50, (48h), Invertebrates, >1000mg/L
NOELR, (21d), Invertebrates, 125mg/L
NOELR, (72h), Algae, 1000 mg/L
LL50, (96h), poisson, >1000mg/L
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
LL50, (96h), poisson, > 1000 mg/L
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
LC50, (96h), poisson, 75 mg/L
EC50, (48h), Invertebrates, 42,81 - 330 mg/L
EC50, (72h), Algae, 74.35 - 150 mg/L
1,1'-[iminobis(éthylèneiminoéthylène)]bis[3-(octadécényl)pyrrolidine-2,5-dione], CAS: 64051-50-9
EC50, (48h), poisson, 73.4 mg/L
EC50, (72h), Algae, 48.9 - 100 mg/L
NOEC, (72h), Algae, 32 - 100 mg/L
NOEC, (48h), poisson, 46 mg/L
Acide isoocadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine, CAS: -
LC50, (96h), poisson, 1 g/L
EC50, (48h), Invertebrates, 1 g/L
EC50, (96h), Algae, 44 - 94 mg/L
NOEC, (21d), Invertebrates, 32 mg/L
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
LC50, (96h), Pimephales promelas, > 100 mg/l, OECD 203
EL50, (48h), Daphnia magna, > 10 000 mg/l, OECD 202
NOELR, (14d), Oncorhynchus mykiss, >= 1000 mg/l
NOEL, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, >= 100 mg/l, OECD 201
NOEL, (21d), Daphnia magna, 10 mg/l, OECD 211
NOEL, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, >= 100 mg/l, OECD 201

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 20.02.2025, Révision 20.02.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 12 / 16

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

<b>Comportement dans les compartiments de l'environnement</b>	Non déterminé
<b>Comportement dans les stations d'épuration</b>	Non déterminé
<b>Biodégradabilité</b>	Non déterminé

Substance
Homopolymérisate décyclène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
EC50, (16h), Micro-organismes, 10 g/L
EL50, (48h), Invertebrates, 1 g/L
EL50, (48h), Algues, 1 g/L
LL50, (96h), poisson, 1 g/L
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
(28d), > 90 %, OECD 301 B, Le produit est facilement biodégradable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
(28d), 2 - 4 %, OECD 301 B
(28d), 31,13 %, OECD 301 F
Le produit n'est pas facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'information disponible.

Substance
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
log Pow, -2,61

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

**12.7 Autres effets néfastes**

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 20.02.2025, Révision 20.02.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 13 / 16

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

**Produit**

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.  
La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)**

130206\*

**Emballage non nettoyé**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)**

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
150102  
150104

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 20.02.2025, Révision 20.02.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 14 / 16

**14.4 Groupe d'emballage**

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit contient ≥ 0,1 % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75

Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2025)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi	Non
- VOC (2010/75/CE)	<1 %

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 20.02.2025, Révision 20.02.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 15 / 16

**RUBRIQUE 16: Autres informations****16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.  
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**16.2 Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 ATE = acute toxicity estimate  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 EL50 = Median effective loading  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
 EmS = Emergency Schedules  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 IATA = International Air Transport Association  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 IVIS = In vitro irritation score  
 LC50 = Lethal concentration, 50%  
 LD50 = Median lethal dose  
 LC0 = lethal concentration, 0%  
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
 LL50 = Median lethal loading  
 LQ = Limited Quantities  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC = No Observed Effect Concentration  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
 STP = Sewage Treatment Plant  
 TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV®/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

**16.3 Autres informations****Méthode de classification****Positions modifiées**

1.3, 2.3, 3.2, 8.1, 9.1, 11.1, 15.1, 16.2, 16.3

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 20.02.2025, Révision 20.02.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 16 / 16